

2 octobre 1731

État d'arpentement et partage des terres de Suzanne Pourteau entre ses enfants Daniel, Marie et Catherine.

Estat de l'arpentement des biens delaissé par Suzanne pourteau estant a partager entre Daniel pourteau marie et Catherine pourteau frere et seurs savoir audit Daniel tant comme heritier donnataire que legetimaire les cinq neufiesme parties desdits biens et au dittes marie et Catherine les autres quatre neufiesme parties aussy desdits biens qui seront cy apres enonces ledit arpentement fait par maitres Jacques gautrot arpenteur a la requeste de Daniel pourteau le deuxziesme octobre mil sept cent trante un

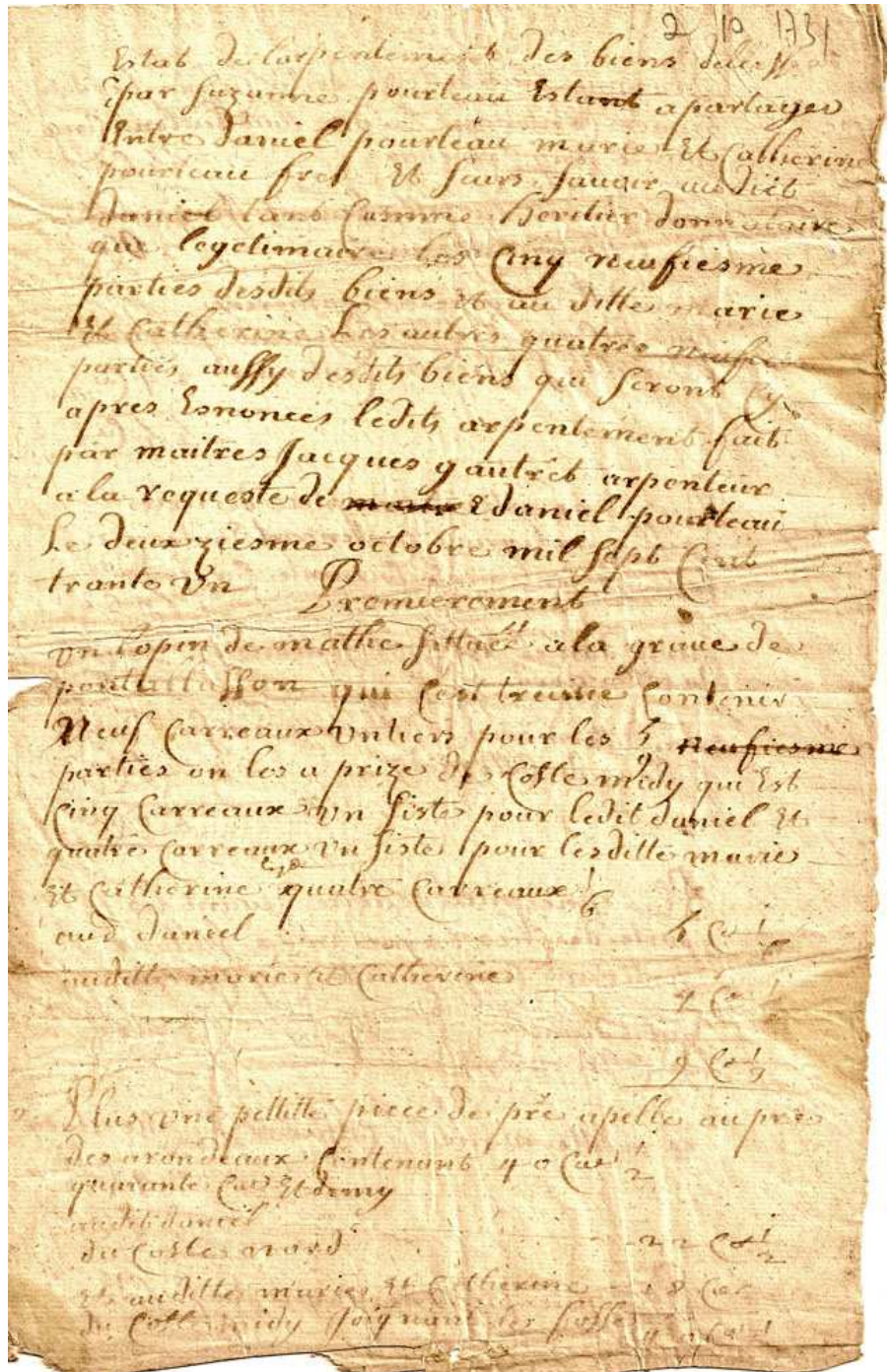
Premierement

un lopin de ??? mathe ??? sittiué a la grave de pontalusson qui c'est trouvée contenir neuf **carreaux** un tiers pour les 3/9 parties on les a prize de coste midy qui est cinq **carreaux un siste** pour ledit daniel et et quatre carreaux **un siste** pour les ditte marie et Catherine quatre **carreaux** 1/6

audit Daniel - - - - - 5^C 1/6
 audittes marie et Catherine - - - 4^C 1/6
 9^C 1/3

2
 Plus une petite piece de pré apellé au pré des arondeaux contenant 40^C 1/2 quarante carreaux et demy du coste nord - - - - - 22^C 1/2 et audittes marie et catherine 18^C du coste midy joignant les fosses 11^C 1/?

1 **carreau** = 40 m²
 un **siste** = un sixième



3
 plus une piece de terre de la cafourche des
 brande contenant en dix huit seillons cinq
 quante cinq carreaux - - - - - 55^C
 audit Daniel du costé levant joignant
 dix seillons contenant - - - - - 30^C 1/2
 et auditte marie et catherine
 huit seillons du coste couchant joignant
 la terre du sieur Sicard contenant $\frac{24^C}{55^C}$ 1/2

4
 plus une autre piece piece de terre
 apellée au lignou contenant en treze
 seillons contenant soixante carreaux
 60^C
 audit Daniel en sept seillons 33^C 1/3
 du costé nord
 et auditte marie et Catherine en six
 seillons du costé midy $\frac{26^C}{60^C}$ 2/3
 00

5
 plus une piece de terre devant les
 porte de ches rayne en dix seillons
 contenant cinq quante cinq carreaux
 audit Daniel 30^C 1/2
 du costé midy

et auditte marie et Catherine du costé nord
 $\frac{24^C}{55^C}$ 1/2

6
 plus une piece de vigne au fief de

3 Plus une piece de terre de la cafourche des
 brande contenant en dix huit seillons cinq
 quante cinq carreaux 55^C
 audit Daniel du costé levant joignant
 dix seillons contenant 30^C 1/2
 et auditte marie et catherine
 huit seillons du coste couchant joignant
 la terre du s^r sicard contenant $\frac{24^C}{55^C}$ 1/2

4 Plus une autre autre piece de terre
 apellée au lignou contenant en treze
 seillons contenant soixante carreaux 60^C
 audit Daniel en sept seillons 33^C 1/3
 du costé nord
 et auditte marie et Catherine en six
 seillons du costé midy $\frac{26^C}{60^C}$ 2/3
 00

5 Plus une piece de terre devant les
 porte de ches rayne en dix seillons
 contenant cinq quante cinq carreaux
 audit Daniel 30^C 1/2
 du costé midy
 et auditte marie et Catherine du costé nord
 $\frac{24^C}{55^C}$ 1/2

6 Plus une piece de vigne au fief de

morange contenant vingt cinq car
aud Daniel quatre rangs du costé de sa
vigne contenant - - - - - 14C 1/9

en surplus de la ditte vigne a demeure al
auditte marie et Catherine - - - 11C 1/9
25C

7
plus une piece de terre de terre apellée au
Vanthe contenant septante deux carreaux
42C

audit Daniel dix sept seillons contenant
du coste couchant 40C

et auditte marie et Catherine 32C
en quatorze seillons par un bout
et quinze par l'autre du costé levant
72C

8
plus un autre lopin apellé a la grand
bonne contenant trante carreaux
audit Daniel 16C 2/3
du coste midy

et auditte marie et Catherine 13C
du costé nord 30C

9
plus un petit jardin ou mathé sittié
audit village de ches rayne contenant
quatre carreaux

De morange contenant vingt cinq car
aud Daniel quatre rangs du costé de sa
vigne contenant 14C 1/9

Le surplus de ladicte vigne a demeure al
auditte marie et Catherine 11C 1/9
25C
du costé nord

7 Plus une piece de terre de terre apellée au
vanthe contenant septante deux carreaux
42C

audit Daniel dix sept seillons contenant
du costé couchant 40C

et auditte marie et Catherine 32C
en quatorze seillons par un bout
et quinze par l'autre du costé levant
72C

8 Plus un autre lopin apellé a la grand
bonne contenant trante carreaux
audit Daniel 16C 2/3
du coste midy

et auditte marie et Catherine 13C
du costé nord 30C

9 Plus un petit Jardin ou mathé sittié
audit village de ches rayne contenant
quatre carreaux

audit Daniel 2^C et les $2/9$
d'un carreau du costé nord

et auditte marie et Catherine 2^C moins $2/9$
 4^C

Le tout fait ledit jour dont ont na fait des
trou pour y mettre de bornes

Plus une piece de terre a Cheneaumoyne
qui n'a pas esté mezurée

Marie pourteau femme de pierre papin
d---t ab-----

catherine pourteau femme de pierre mounier
ddemeurant ches Resne
pour ---- partage d-l-- de b-- s-----
----- s----

32
11
43
22 1/2
? 2/5
25 ?

